

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 14

Artikel: La parole aux dames
Autor: M.L.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
 Administration (abonnements, changements d'adresse),
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
 GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
 "PUBLICITAS"
 Société Anonyme Suisse de Publicité
 GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
 six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8-20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 avril 1919. — Fais ce que voudras ! (V. F.). — La parole aux dames (M. L. B.) — Un illustre pamphlet publié en Suisse (L. Mogeon). — Le baiser. A propos de pommes de terre (R. C.). — Un mot d'infan (Luvidou Pra d'amón). — Le pipomane (H. Cuendet). — La reviende de l'eivoue. — Le drapeau des citoyennes. — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel), suite et fin. — Boutades.

FAIS CE QUE VOUDRAS !

Un ami du *Conteur vaudois* est revenu de Russie tout dernièrement. Nous tairons son nom, pour ne pas l'exposer à de terribles représailles ; car il compte retourner en ce malheureux pays, dès que les conditions de la vie y seront redevenues normales. Jusqu'à la dernière révolution, il s'y plaisait fort. Ce qui l'en a chassé, ce n'est pas la peur des bolchévicks, ni même la misère, mais l'impossibilité d'obtenir de qui que ce soit le moindre travail suivi. En nombre d'endroits, les ouvriers ont adopté la journée de six heures, de cinq heures. Beaucoup la raccourcissent encore plus, si bien qu'ils arrivent à ne plus battre le coup. Ils voient dans l'oisiveté le paradis que leur promit Lénine en s'emparant du pouvoir.

Est-ce en Suisse, où il vivait heureux et tranquille, que le dictateur puise l'idée de faire de l'ancien empire des tzars une vaste abbaye de Thélème ? Où en aurait-il trouvé les exemples.

On sait ce qu'était cette fameuse abbaye. Gargantua, ayant défait les armées de Picrocholo, voulut récompenser Frère Jean des Entomoeurs, l'artisan principal de la victoire. Il lui offrit à choix ses plus belles abbayes. Le moine déclina toute charge et tout gouvernement. « Comment pourrais-je gouverner autrui, quand je ne saurais me gouverner moi-même », dit-il. « S'il vous semble que je vous aie fait et que je puisse à l'avenir faire service agréable, octroyez-moi de fonder une abbaye à mon devis ». La demande plut à Gargantua, et il offrit tout son pays de Thélème, au bord de la Loire.

Bientôt s'élèverent là de magnifiques bâtiments. Aucun mur ne les séparait du reste du monde. « Où mur il y a, disait Frère Jean, il y a force murmures ». Victor Hugo l'a dit après lui : « Le mur murant Paris rend Paris murmurant ». La nouvelle abbaye était dépourvue aussi d'horloges et de cadrons solaires, car « la plus vraie perte de temps est de compter les heures ». Y étaient admis les femmes au même titre que les hommes, à la condition que les uns et les autres fussent beaux et bien faits. Ils y entraient et en sortaient librement. Leurs vœux n'étaient ni de chasteté, ni de pauvreté, ni de soumission ; mais d'abondance, d'honorable union et de liberté.

Au dehors de l'abbaye se trouvaient des lices, un hippodrome, un théâtre, des bains avec un grand bassin de natation, des jeux de paume et de « grosse balle »¹, des jardins de plaisance, un grand parc foisonnant de gibier, un verger

¹ On dit aujourd'hui *foot-ball*, ce qui est évidemment plus distingué.

plein de tous arbres fruitiers, des écuries, une fauconnerie, une vénérerie. Mais citons textuellement Rabelais :

Toutes les salles, chambres et cabinets étaient tapissés en diverses sortes, selon les saisons de l'année. Tout le pavé était couvert de drap vert. Les lits étaient de broderie.

En chacune arrière-chambre était un miroir de cristal encastré en or fin, autour garni de perles, et était de telle grandeur qu'il pouvait véritablement représenter toute la personne. A l'issue des salles du logis des dames étaient les parfumeurs et testonneurs (coiffeurs) par les mains desquels passaient les hommes quand ils visitaient les dames.

En fait de vêtements, on ne voyait ni froc ni humble robe de religieuse. Chacun s'habillait à sa guise, le plus élégamment possible. Les hommes ordonnaient les couleurs de leurs pourpoints et de leurs chausses selon la parure des dames.

Toute leur vie était employée non par lois, statuts ou règles, mais selon leur vouloir et franc arbitre. Se levaient du lit quand bon leur semblait ; buvaient, mangeaient, travaillaient, dormaient, quand le désir leur en venait. En leur règle n'était que cette clause : *Fais ce que voudras* ; parce que gens libres, bien nés, bien instruits, conversant en compagnies honnêtes, ont par nature un instinct et aiguillon qui toujours les pousse à faire des vertueux et retire de vice, lequel ils nommaient : honneur.

Jamais ne furent vus chevaliers tant preux, tant galants ; jamais ne furent vues dames tant propres, tant mignonnes, moins fâcheuses, plus doces à la main, à l'aiguille, à tout acte féminin honnête et libres, que là étaient.

Pour cette raison, quand le temps venu était que aucun d'icelle abbaye, ou à la requête de ses parents ou pour autre cause, voulût sortir, avec soi il emmenait une des dames, celle laquelle l'avait pris pour son dévot, et étaient ensemble mariés. Et si bien avaient vécu à Thélème en dévotion et amitié, encore mieux la continuaient-ils en mariage : autant s'entre-aimaient-ils à la fin de leurs jours comme le premier de leurs noces.

Cette communauté d'épicuriens ne manquait pas de charme, assurément. Mais que dura-t-elle ? Rabelais, si loquace à l'ordinaire, est muet là-dessus. Si Thélème ne sut la conserver, la voyez-vous revivre ailleurs ! Voyez-vous tout un peuple transformé en thélémites ? Les campagnards labourant, semant, moissonnant, soignant le bétail quand la tête leur chanterait ; les vigneron n'allant à leur vigne que pour voir d'où souffle le vent ; les maîtres d'école restant chez eux aux heures de classe ; les médecins envoyant promener leurs malades ; les mamans passant la journée au lit au lieu de débarbouiller et de nourrir les mioches ; Marc à Louis et les autres rédacteurs du *Conteur vaudois* dire aux lecteurs : « Mes amis, passez-vous de votre journal pendant deux ou trois mois, nous nous livrons à d'autres amusements, en vertu de la règle des vrais hommes libres : *Fais ce que voudras* ! »

V. F.

Evolution. — Un de nos députés rencontre l'autre jour un ami. Ils s'entretiennent des événements du jour et le représentant du peuple fait à son interlocuteur :

— Depuis ce sacré procès de la grève générale, je m'orienté tout doucement... un peu... vers la gauche.

— Oui, enfin !... Conversion très adroite... peut-être ! — H. M.

LA PAROLE, AUX DAMES

Nous avons reçu d'une de nos aimables lectrices la lettre que voici :

« Mon cher *Conteur*,

Tu désires savoir « si toutes les femmes tiennent tant que cela » aux revendications féministes ? Je doute fort qu'il soit possible, même à une femme, de l'affirmer. Il est beaucoup plus facile, en revanche, de prouver que tous les hommes ne tiennent pas tant que cela à leur droit de vote puisque la statistique fédérale établit que cinquante pour cent d'entre eux, s'abstiennent de voter.

« Serait-ce une raison d'enlever ce droit à la totalité des hommes ? Et l'indifférence d'une même proportion de femmes serait-elle une raison de refuser ce droit à celles qui le désirent ? A-t-on consulté tous les esclaves du monde entier pour les affranchir ? Tous les nègres d'Amérique pour abolir l'esclavage ? Tous les serfs de Russie pour les émanciper ?

« Quant une cause est reconnue juste, il faut la soutenir bravement, sans ergoter. Encore faut-il s'entendre sur la justesse de cette cause-là. Un plaidoyer féministe ne serait pas en place ici, mais deux mots, à ce propos, cher *Conteur*, et, si tu le veux bien, sans plaidanterie.

« Quelles objections fait-on le plus souvent au suffrage des femmes :

« Elles n'ont pas le sens de la politique ? — Les hommes peuvent-ils, de bonne foi, se targuer de le posséder, même après des siècles d'expérience ?... Laissez-moi rire (ou pleurer). Elles se doivent à leur intérieur, à leur famille ?

— Mais les thés, les visites, les chiffons, les lectures futile, tant d'autres choses les sollicitent à l'extérieur, sans que vous songiez à les interdire.

« Et que faites-vous des femmes qui n'ont pas de foyer ? Prétendez-vous qu'elles soient plus affairées que les hommes ? Et d'ailleurs, en exerçant certains droits, les femmes ne cesseront pas de contribuer au bien-être familial avec cet avantage de le faire en connaissance de cause.

« Alors quoi ?... La discorde entre époux ? Comme s'il n'existe pas, en ménage, d'autres sujets de discussion autrement graves, allez, que des opinions politiques.

« Ami *Conteur*, tu as trop d'esprit, sans doute, pour être dupe des piétre objections faites à cette cause et je te crois assez malin pour voir qu'il pourrait y avoir avantage, ne disons pas à leur *accorder*, mais à leur *offrir* ce droit de vote. Ces femmes vous aideront alors de toutes leurs forces et, mieux, de tout leur cœur à tenir le ménage de l'Etat, qui cesserait d'être, comme on l'a fort bien dit, « un ménage de garçon ». — M. L. B.